



2022
1ère ÉDITION

Parrain officiel du concours :

M. Giorgio Revelli (IT)

Organisé par :

L'Association de l'Église Saint-Pierre de Marcilhac

Avec le soutien de :



www.ten-reseau.com
contact@ten-reseau.com

RÉGLEMENT

C Concours

I International de

C Compositions de

I' A bbaye de

M arcilhac



*Direction artistique : Virginie Diguët
Présidence : M. Giorgio Revelli et M. Philippe Fabre-Falret*

PRÉAMBULE



Marcilhac-sur-Célé fut longtemps un village monastique où prières et chants résonnaient au sein de son abbaye bénédictine. Après les guerres de religions et autres tumultes, il ne reste à l'Abbaye qu'un grand silence, fort d'une histoire lourde de sens.

La 1ère édition du CICAM met à l'honneur la composition. Cette discipline poursuit la tradition musicale, inscrite au cœur de l'Abbaye et permettra de créer de nouvelles œuvres. En plus du renouveau certain de l'archive musicale de l'Abbaye de Marcilhac, nous avons espoir, au travers de ce concours, de soutenir la création de qualité.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Prix de compositions du CICAM seront décernés **autours du 14 août 2022**. Il a pour but de distinguer une œuvre nouvelle, composée au plus tôt après janvier 2016.

Le concours est ouvert aux compositeurs de toutes nationalités nés avant janvier 1998.

L'OEUVRE

Le sujet du CICAM devra être **une œuvre avec les caractéristiques** suivantes :

- Libre choix de la formation instrumentale et / ou vocale.

Attention de bien préciser pour quel instrument l'œuvre a été écrite !

- Les œuvres doivent avoir une durée comprise entre **5 et 15 minutes**.
- **Le concours ne prévoit pas la participation de compositions impliquant l'utilisation de technologies électroniques.**
- Le titre de la composition est libre.
- Merci de bien vouloir ajouter une légende des éventuels symboles utilisés.

Les pièces qui seront envoyées seront exécutées lors des prochaines éditions du Festival "Marcilhac des Artistes" (à partir de l'année d'après sa présentation au concours). Pour l'attribution des prix il sera donc demandé au Jury de tenir compte impérativement de la jouabilité de l'œuvre et de la mise en valeur des instruments surtout dans le cas d'œuvres pour instruments soliste ou vocal.

La partition devra être éditée électroniquement. En considération du projet de créer un centre d'archives musicales de l'Abbaye, une version manuscrite ultérieure sera vivement appréciée et elle sera éventuellement mise en valeur **lors des journées culturelles grâce à de possibles expositions et conférences**, mais devra être parfaitement lisible.

INSCRIPTIONS

Le délai d'inscription est fixé à avril 2022. L'inscription s'effectue directement sur notre site internet : www.abbayedemarcilhac.com; rubrique "Culture", puis "CICAM".

L'inscription ne sera définitive qu'après réception des documents suivants à envoyer à l'adresse mail suivante : marcilhacsurcele@gmail.com

- Une partition, avec un titre ou une devise (*citation*), parfaitement lisible, **sans la moindre mention du nom de l'auteur**. Le candidat devant demeurer **anonyme** pour le Jury.
- Ainsi que les documents suivants :
 - Un justificatif officiel de l'âge du candidat (photocopie de l'acte de naissance ou du passeport) + carte étudiant valide pour les étudiants.
 - Un bref curriculum vitae (études, lieux, professeurs, activités professionnelles, récompenses).
 - Deux portraits **différents** et **récents**, en **couleurs** (format passeport non accepté, privilégiez le format jpeg en 300 dpi, pas plus de 20 mo).
 - Un document prouvant le versement de la taxe d'inscription
 - Un commentaire sur l'œuvre présentée (en anglais, français, allemand ou italien).
 - Une autorisation d'exécution et de diffusion.

La réception des documents justifie l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Une inscription sans les documents mentionnés ci-dessus ou reçues après le 31 avril 2022 ne pourra pas être validée.

FRAIS D'INSCRIPTION



Montant des frais : les frais d'inscription au CICAM sont de **50,00 €** (cinquante euros) **pour la première composition** et **20,00 €** (vingt euros) pour **les suivantes**. **Le nombre maximum de compositions présentées est de trois compositions.**

Chaque participant devra payer en **une seule fois** via le mode de paiement sécurisé en ligne par **carte bancaire** du site internet ou par **virement bancaire**.

Banque : Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

Titulaire du compte : **AESM – Association de l'Église Saint-Pierre de Marcihac-sur-Célé**

RIB Francia: 11206 00083 0009893935428 75

RIB UE + World : FR76 1120 6000 8300 0989 3542 875

BIC: AGRIFRPP812

NB : Merci d'indiquer **pour le virement bancaire** : "Participation au CICAM"

Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

DÉROULEMENT

Le Jury officiel étudiera au milieu du mois de Mai 2022, les compositions envoyées dont les dossiers seront conformes au règlement. Il choisira au **maximum trois finalistes**.

Les **résultats** des sélections pourront être consultés sur le site internet dès la **fin du mois de Juin 2022**. Les finalistes seront avertis personnellement.

L'AESM appréciera remettre les prix en personne aux gagnants autour du 14 Août 2022. Pensez à réserver la date.

PRIX OFFICIELS ET PRIX SPECIAUX



Le CICAM dispose dans chacune des catégories, de prix officiels d'un montant de :

- Premier prix 2000,00 €.
- Deuxième prix 1000,00 €.
- Troisième prix 500,00 €

Des prix spéciaux pourront éventuellement être prévus :

- Coup de coeur de l'association

Le coup de coeur de l'association sera décerné par les membres de l'association et consiste en la présence de l'artiste lors du festival "Marcilhac des Artistes" pour interpréter son oeuvre.

Il permettra au compositeur gagnant d'être invité à jouer lors du festival de Marcilhac-sur-Célé, l'année suivant sa sélection.

- Coup de coeur du public

Le coup de coeur du public sera décerné par les spectateurs.

Il permettra au compositeur gagnant d'être invité à jouer aux festivals partenaires des régions italiennes.

Le jury peut également décider de ne pas attribuer tous les Prix. Ses décisions doivent être prises à la majorité absolue de ses membres, le Président ayant une voix prépondérante en cas de partage des voix.

REMISE DES PRIX

Les prix, récompenses et diplômes signés par le Président du Jury, le Président de l'Association et Monsieur l'Abbé de l'Abbaye de Marcilhac, seront remis aux lauréats durant la cérémonie de remise des prix qui aura lieu autours du 14 Août 2022.

Les prix monétaires seront remis par chèque aux lauréats.

NB : Les déplacements des lauréats seront à leurs frais. L'AESM décline toute responsabilité pour les risques, dommages de quelques natures que ce soit, personne ou matériel, durant le trajet et la période de séjour. Dans le cas d'un désaccord, les lois français seront rappelées.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX LAURÉATS



En marge de ses prix officiels, le concours prévoit de développer un programme de soutien aux lauréats.

Pour les compositeurs, le programme est adapté et comporte des commandes, des participations à des festivals et des modules spécifiques.

Les lauréats s'engagent à honorer les différents engagements offerts dans le cadre du présent concours durant une période de deux ans après la fin de cette édition.

JURY

La Commission artistique du CICAM nomme souverainement les membres du Jury international. **Leur nombre est de 5.** Ceux-ci sont choisis pour leur renommée artistique dans le monde de la musique.

Il ne sera pas tenu compte des origines idéologiques, politiques et / ou linguistiques des participants.

Les décisions du Jury sont sans recours. Du fait même de sa participation au concours, chaque concurrent s'engage à les accepter et à ne pas les contester.

Composition du Jury 2020 :

Giorgio REVELLI (Président et parrain) (Italie)

Jean-Charles GANDRILLE (France)

Giovanni ALBINI (Italie)

Ugo NASTRUCCI (Italie)

Riho Esko MAIMETS (Estonie)

Le monde ayant connu une épidémie massive de COVID-19, nous ne sommes pas en mesure de savoir si ce jury sera de nouveau disponible en 2022.

DROITS



L'oeuvre primée **demeure la propriété de l'Abbaye de Marcihac-sur-Célé** dans l'optique de **former une grande archive d'oeuvres musicales**. L'Abbaye se réserve le droit de pouvoir **éditer les oeuvres en donnant un pourcentage aux auteurs**.

L'auteur prend personnellement, par écrit, la responsabilité que toutes les oeuvres proposées lors de ce concours, puissent être jouées et diffusées, libres de tout droits (à l'exception des droits d'auteurs et d'éditeur par une autre entité que l'Abbaye de Marcihac) notamment à l'occasion de son exécution lors du CICAM 2022 et dépendant du festival "Marcihac des Artistes" de Marcihac-sur-Célé et des festivals partenaires.

Les lauréats renoncent à tout droit sur l'enregistrement audio et/ou vidéo et la diffusion radio et/ou télévision et/ou internet des épreuves du CICAM, ainsi qu'à l'utilisation ultérieure des photographies ou des vidéos d'eux-mêmes prises lors du CICAM. Les envois ne sont pas retournés à leur expéditeur.

Date et signature :

(Merci d'ajouter la mention « Lu et approuvé »)

Pour rappel des documents à joindre à l'inscription :

- Un justificatif officiel de l'âge du candidat (photocopie de l'acte de naissance ou du passeport) + carte étudiant valide pour les étudiants.
- Un bref curriculum vitae (études, lieux, professeurs, activités professionnelles, récompenses).
- Deux portraits **différents** et **récents**, en **couleurs** (format passeport non accepté, privilégiez le format jpeg en 300 dpi, pas plus de 20 mo).
- Un document prouvant le versement de la taxe d'inscription.
- **Un commentaire sur l'oeuvre présentée (en anglais, français, allemand ou italien).**
- *Une autorisation d'exécution et de diffusion.*